

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 66 (1952)

**Heft:** 3-4

**Rubrik:** Miscellanea

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Miscellanea

**A-t-on, au XIII<sup>e</sup> siècle, cherché à indiquer les émaux sur les sceaux ?** — Dans un article très intéressant<sup>1)</sup> M. Walther Möller a récemment cherché à démontrer qu'il faut répondre affirmativement à cette question. Par l'examen d'un certain nombre de sceaux du XIII<sup>e</sup> et du début du XIV<sup>e</sup> siècle il arrive à la conclusion que par les divers guillochages et décosrations des pièces des écus (champs, pièces honorables, partitions) on a voulu, à cette époque, indiquer les émaux. Cette coutume aurait disparu par la suite devant la réduction des dimensions des écus figurés sur les sceaux.

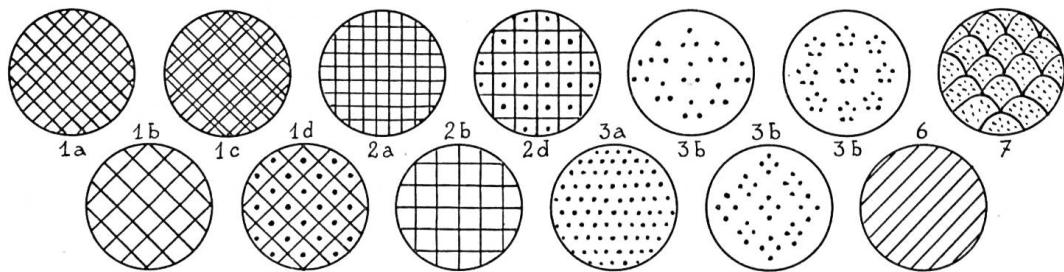


Fig. 175. Les divers modes de guilloche employés sur les sceaux.

Les guillochages employés sont les suivants (fig. 175) :

1. le guillochage ordinaire,
2. le guillochage droit,  
qui peuvent être formés  
a) de traits fins rapprochés,  
b) de traits plus éloignés,  
c) de traits doubles,  
d) de traits éloignés, les vides étant remplis de points, croisettes, etc. ;
3. le ponctué dont les points peuvent être disposés  
a) sur toute la surface à couvrir,  
b) en groupes réguliers de 3, 4 ou 5,
4. le diapré,
5. les semis de pièces diverses  
a) billettes,  
b) fleurs de lis,  
c) croisettes,  
d) autres pièces (couronnes, etc.).
6. et 7. qui ne figurent pas sur les sceaux cités par M. Möller.

D'après les indications de l'auteur on peut dresser le tableau suivant :

gueules :	1a, 1b, 1c, 1d,
azur :	3a, 5b, 5c,
sable :	5a,
sinople :	1a, 5a,
or :	1d, 2, 3, 5d,
argent :	4 ou rien.

Pour soutenir sa théorie l'auteur donne une cinquantaine d'exemples. Certains sont bien nets car on connaît par d'autres documents, postérieurs il est vrai, les émaux en question. Pour d'autres l'auteur tire des conclusions qui paraissent un peu *a priori* car, peut-être faute d'explications complètes, on a l'impression qu'il n'a vu que le sceau et a tiré ses conclusions des guillochages de celui-ci. J'ai donc tendance à rester sceptique tant que les exemples donnés seront isolés au lieu d'être le fruit d'une étude statistique détaillée comparant tous les sceaux publiés d'une région pour l'époque considérée aux documents qui donnent les couleurs des mêmes armoiries.

Il faut noter que l'auteur a constaté que les écus portant un animal comme pièce principale n'étaient en général pas guillochés. Il estime que, dans ce cas, la figure est plus importante que la couleur. Je ne puis me ranger à cet avis car il y a bien autant, sinon plus, de lions ou d'aigles que de pals, fasces, bandes, croix, etc. et l'émail du champ est donc, dans un cas comme dans l'autre, une nécessité essentielle pour reconnaître le propriétaire. En blason,

<sup>1)</sup> WALTHER MÖLLER, *Farbenangaben in Siegeln des 13. Jahrhunderts*. Nassauische Annalen p. 106-114, 1950.

figures et couleurs ont autant d'importance les unes que les autres. Je crois donc que ce manque de guillochages en présence d'animaux a plutôt deux raisons, l'une pratique : il est plus délicat de guillocher un champ délimité par les courbes d'un animal qu'un champ ou une pièce compris entre des lignes presque droites ; l'autre décorative : un animal ressort mieux sur un fond uni que sur un guillochage.

Un autre point sur lequel je ne suis pas entièrement d'accord avec M. Möller est le suivant : d'après lui les guillochages seraient dérivés d'étoffes de couleurs qui auraient recouvert le bouclier, les mêmes que celles utilisées pour la cotte d'armes et la housse. Si on a recouvert les écus de cuir ou de parchemin qui avaient une certaine solidité, il est bien peu vraisemblable qu'on ait songé à les recouvrir d'étoffes, même pour des tournois qui, à l'époque qui nous intéresse ici, étaient encore presque aussi brutaux que de véritables combats. En outre il serait curieux que toutes les étoffes d'une même couleur aient eu le même dessin.

\* \* \*

L'importance du problème soulevé par M. Möller me paraît justifier une étude plus importante que les quelques remarques ci-dessus. J'ai cherché à l'entreprendre pour la Suisse et je résume ci-dessous les conclusions auxquelles je suis arrivé.

Pour cette étude il faut séparer l'étude des guillochages de celle des semis. Les deux faces de la question se présentent en effet de manière assez différente car les guillochages sont des décorations qui ne paraissent pas dans les écus peints alors qu'au contraire les semis sont partie intégrante de nombreux écus.

\* \* \*

Un examen, même rapide, des inventaires de sceaux montre que les guillochages de tous genres sont beaucoup plus fréquents, au XIII<sup>e</sup> siècle, en Allemagne que dans les autres pays. Il se peut donc que la théorie de M. Möller s'adapte au moins à l'une des régions allemandes. En Suisse, par contre, tel n'est pas le cas comme le montre la vérification ci-dessous.

Pour cette vérification, j'ai examiné les sceaux antérieurs à 1350 publiés dans l'édition de Merz et Hegi de la « Wappenrolle » de Zurich<sup>2)</sup> et dans les 3 volumes du Manuel Généalogique<sup>3)</sup>. Or sur 544 sceaux il n'y en a que 97 qui portent des guillochages dont 2 semis de fleurs de lis et 1 diapré. La répartition de ces 97 sceaux donne, par comparaison avec les émaux connus des diverses familles, le tableau suivant :

Types de guillochages (voir fig. 1)	1a,b,c	1d	2	3	4	5a	5b	6	7	Total
gueules . . . . .	30*	2	2	1	—	1	1	—	—	37
azur . . . . .	2	—	1	2	—	—	1	1	—	7
sable . . . . .	12	3	—	2	1	2	—	—	1	21
or . . . . .	8	3	1	4	—	—	—	—	—	16
argent . . . . .	7	1	1	1	—	1	1	—	—	12
Senn de Münsingen (voir ci-dessous). . .										1
*) Dont 11 de la maison d'Estavayer.										94

Ce tableau montre que n'importe quel guillochage peut désigner n'importe quelle couleur, et cela dans une région assez peu étendue. Les guillochages les plus simples sont naturellement les plus souvent employés surtout pour les petites pièces comme les pals des Estavayer où toute autre représentation eût été presque impossible.

Cette conclusion est encore renforcée si on regarde les fameuses briques de Saint-Urbain<sup>4)</sup> (vers 1300), où il est bien évident que l'artiste a utilisé les divers types de guillochage selon sa fantaisie sans aucun rapport entre l'un d'entre eux et une couleur quelconque.

Enfin l'examen des sceaux de la maison de Bechburg-Falkenstein, qui portait fascé de gueules, d'argent et de sable, est lui aussi concluant comme on peut le voir par le tableau suivant qui donne le type du guillochage des diverses pièces du fascé pour les sceaux de cette maison :

Pièces du fascé	1	2	3	
Conon III, 1267 . . . . .	—	—	—	
Rodolphe II, 1298 . . . . .	2d	—	3a	
Markwart, 1317 . . . . .	—	—	—	
Ulrich III, 1274 . . . . .	—	—	—	
Ulrich II, 1286 . . . . .	2d	—	2b	
Henri III, 1317 . . . . .	—	1a	—	
Otto, 1274 . . . . .	1a	—	diapré	
le même, 1317 . . . . .	1b	—	1b	
Henri, 1274 . . . . .	1a	—	3a	
Rodolphe II, 1306 . . . . .	1a	—	1a	
Elisabeth, 1312 . . . . .	—	1a	—	
				Bechburg.
				Falkenstein.

<sup>2)</sup> WALther MERZ, FRIEDRICH HEGI, *Die Wappenrolle von Zürich*. Zurich 1930.

<sup>3)</sup> MANUEL GÉNÉALOGIQUE POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA SUISSE, vol. I, II et III. Zurich 1900-1945.

<sup>4)</sup> PAUL GANZ, *Geschichte der Heraldischen Kunst in der Schweiz*. Frauenfeld 1899.

De même sur le sceau de Jean Senn de Münsingen (1250) le champ (de gueules) et le pal ne sont pas guillochés alors que le chef, qui est d'argent comme le pal, est semé de points en forme de losanges disposés par groupes de 4 très serrés.

\* \* \*

Si, tout en estimant que la partie de la théorie de M. Möller relative aux guillochages ne peut s'appliquer à la Suisse, je puis concevoir qu'elle corresponde à la réalité au moins pour certaines régions d'Allemagne, je suis encore beaucoup plus sceptique quand l'auteur estime que le but initial des semis de petites pièces a été d'indiquer les couleurs dans les sceaux. En effet, ces semis existent, dès l'époque considérée par M. Möller, non seulement sur les sceaux mais aussi dans les armoriaux peints ou blasonnés, ce qui n'aurait aucun sens si ces semis n'avaient servi qu'à indiquer les couleurs. En outre, des semis de n'importe quelle petite pièce peuvent se trouver sur n'importe quel émail et on voit, dans l'armorial Wijnbergen (fin XIII<sup>e</sup> s.)<sup>5)</sup> en particulier, que des cadets brisent en ajoutant simplement un semis. L'armorial Wijnbergen est trop important pour que j'aie fait la statistique de tous les semis. Dans la partie allemande, sur 168 écus, 21 portent des semis qui se répartissent comme suit :

	sur :	gueules	azur	sable	or	argent
croisettes . . . . .		4	5	—	—	—
fleurs de lis . . . . .		1	3	—	—	—
billettes . . . . .		1	2	3	1	1

ce qui est bien loin de la théorie avancée. Il y a toutefois un fait en faveur de celle-ci, s'il n'est pas dû plutôt au hasard : PIERRE DE LAIZ (N° 693) porte d'azur semé de fleurs de lis d'or, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules, et HENRY DE LESEF (N° 694) porte ce même écu avec champ de sable semé de billettes d'or.

De même dans l'armorial Bigot (1254)<sup>6)</sup> on trouve les semis suivants :

	sur :	gueules	azur	sable	or	argent
croisettes . . . . .		1	1	1	—	—
fleurs de lis . . . . .		2	2	—	—	1
billettes . . . . .		2	—	—	2	1

Il est inutile de multiplier les exemples d'armoriaux. Si on en vient aux sceaux suisses étudiés, on trouve 2 semis de fleurs de lis, l'un sur argent (Rüssegg) et l'autre sur azur (Pfaffnach). Ce dernier cas paraîtrait une confirmation de la théorie de M. Möller car le premier sceau de ce personnage (1278) ne porte pas les fleurs de lis qui apparaissent sur son sceau de 1288. On ne peut considérer d'ailleurs qu'un seul cas favorable soit une démonstration suffisante alors que tant d'autres exemples prouvent le contraire, et il vaut mieux être prudents et admettre que nous ne savons pas pourquoi cet Henri de Pfaffnach a introduit ces fleurs de lis dans son écu, fleurs de lis qui ont été conservées par ses descendants. Seraient-elles une marque de dévotion à la Vierge ?

Si on examine maintenant le cas des descendants de Thierry de Montbéliard, qui tous ont porté 2 poissons adossés<sup>7)</sup> on trouve parmi eux des semis variés : croisettes sur champ d'azur (Bar) et gueules (Chiny et Salm), trèfles sur champ de gueules (Clermont) et fleurs de lis sur champ de sable (Montbéliard-Courchaton)<sup>8)</sup>. Il est inutile, ici, de citer les nombreuses familles qui, à l'époque considérée, ont brisé par adoption de semis variés sans se laisser influencer par l'émail sur lequel ils étaient placés.

\* \* \*

Un autre point sur lequel je ne suis pas d'accord avec M. Möller c'est quand celui-ci admet que les armoiries ne sont pas encore fixées au XIII<sup>e</sup> siècle, mais qu'elles changent souvent. Vue de loin, telle est bien l'apparence, mais ces changements ne sont pas arbitraires, bien au contraire<sup>9)</sup>, même si, dans bien des cas, nous ignorons leur origine. Dès avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les armoiries paraissent bien fixées dans les familles puisque les brisures sont tout à fait générales et consistent presque toutes en faibles modifications. Comme le montre le tableau suivant, relatif aux marches d'Ile de France, Normandie, Poitou-Anjou, Lorraine et Allemagne de l'armorial Wijnbergen, les brisures par changements importants ont presque disparu à cette époque. Dans un tel tableau la proportion de brisures est, comme le veut le

<sup>5)</sup> P. ADAM-EVEN, L. JÉQUIER, *Un armorial français du XIII<sup>e</sup> siècle, l'armorial Wijnbergen*. En cours de publications dans les AHS.

<sup>6)</sup> PAUL ADAM-EVEN, *Un armorial français du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le rôle d'armes Bigot, 1254*. AHS 1949 p. 15-22, 68-75, 115-121.

<sup>7)</sup> LÉON JÉQUIER, *Les armes des comtes de Montbéliard*. Rev. Fse d'Héraldique et de Sigillographie, 1939 p. 1-12.

<sup>8)</sup> L. J., *A propos des armoiries des comtes de Montbéliard*. AHS 1952 p. 69.

<sup>9)</sup> Voir en particulier : P. ADAM-EVEN, *Note sur quelques changements d'armoiries, à propos d'un ouvrage récent*. AHS 1952 p. 38-39. — BOULY DE LESDAIN, *Notes sur quelques changements d'armoiries aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*. Extr. AHS 1899, estime ces changements arbitraires car il n'en discerne pas toujours les causes. Son étendue ne concerne d'ailleurs que le XII<sup>e</sup> et le début du XIII<sup>e</sup> siècle.

calcul des probabilités, d'autant plus faible que le nombre de personnages d'une marche dont les écus sont donnés est plus faible par rapport au nombre total de nobles de la dite marche.

Marche :	Ile de France	Normandie		Poitou-Anjou		Lorraine		Allemagne		
Nombre total d'écus :	318	%	176	%	22	%	75	%	168	%
Brisures par :										
Changement complet .	4	1,25	2	1,55	—	—	1	1,3	—	—
» d'émaux .	16	5	12	6,8	1	4,4	6	8	4	2,4
» de champ (semis) .	3	1	1	0,6	—	—	—	—	2	1,2
Modifications de pièces diverses . . . . .	2	0,6	—	—	—	—	1	1,3	—	—
engrâture . . . . .	1	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—
frettage . . . . .	3	1	—	—	—	—	—	—	—	—
Addition de :										
lambel . . . . .	68	22,6	28	17,6	3	13,6	16	21,4	19	11,3
» chargé . . . .	4	—	3	—	—	—	—	—	—	2
bâton . . . . .	12	—	14	—	—	—	—	—	—	1,2
» engrâlé . . . .	1	4,1	—	9,1	—	—	—	—	—	—
» chargé . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
franc-quartier . . . .	7	2,2	1	0,6	—	—	1	1,3	—	—
bordure . . . . .	4	1,3	2	1,1	—	—	1	1,3	—	—
fasce, chef . . . . .	1	—	—	—	—	—	2	—	1	—
dance . . . . .	2	1,3	—	0	—	—	—	2,7	—	0,6
lion brochant . . . .	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
coquilles . . . . .	13	—	3	—	—	—	—	—	—	—
merlettes . . . . .	7	—	3	—	—	—	—	—	—	3
lion issant . . . . .	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
lionceau . . . . .	1	—	2	—	—	—	1	—	1	—
fleur de lis . . . . .	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
roses . . . . .	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
billettes . . . . .	—	9,7	1	10,2	—	—	0	—	1,3	—
molettes . . . . .	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—
fermeaux . . . . .	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
étoiles . . . . .	1	—	1	—	—	—	—	—	2	—
besants . . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	—	1
anneaux . . . . .	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—
diverses . . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	3	—
Armes sur pièces . .	1	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des brisures. .	161	50,65	83	48,3	4	18	29	38,6	38	22,7

L. Jéquier.

**Das Wappen der Herren von Enzberg im Basler Münster.** — In sehr verdienstlicher Weise hat Hieronymus Vischer in einem kleinen, heute im Staatsarchiv Basel-Stadt befindlichen Wappenbuch die vielen Schilde geistlicher und weltlicher Personen kopiert, welche bis zu Ende des 16. Jahrhunderts im Basler Münster hingen. Darunter befand sich auch der Schild der Herren von Enzberg (Fig. 176). Ein Angehöriger dieses Geschlechts hat nie im Basler Domkapitel gesessen, noch ist ein Mitglied in der Kathedrale begraben worden. Selbst eine Stiftung eines Herren von Enzberg an die Basler Hochkirche lässt sich nicht nachweisen trotz vielfachen Allianzen und Beziehungen zu den von Rotberg, zu Rhein, von Andlau, von Flachslanden, von Hallwyl, von Schönau, usw.      W. R. St.

**Les armes de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne.** — Je dois à l'obligeance de mon ami Gabriel Brassart, l'érudit historien du Forez et conservateur du Musée de Montbrison, le dessin de ces armoiries

Fig. 176. Wappen der Herren von Enzberg.



qui décorent une cloche de 1481 actuellement à l'église Saint-Pierre de cette ville, mais provenant du prieuré de Savigneux (Loire) (Fig. 177).

Ce sont celles de Renaud de Bourbon, fils naturel du duc Charles I, né vers 1439, prieur de Montverdun et de Savigneux (1466), chanoine de Montbrison (1467), évêque de Laon (4 juillet 1468) et archevêque de Narbonne (16 décembre 1472). Il mourut à Montverdun le 6 juin 1482 et sa tombe s'y voit encore (J. Beyssac, *Chanoines de Montbrison*, 1921, 97. — *Bulletin de la Diana*, III, 217).

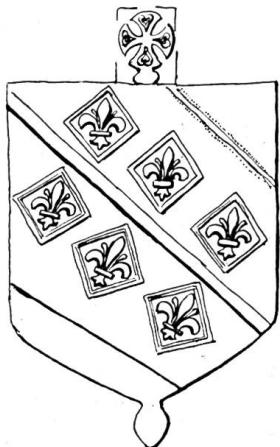


Fig. 177. Armes de Renaud de Bourbon.

Ses armes doivent se lire : *d'argent à la bande d'azur semée de fleurs de lys d'or et chargée d'une cotice de gueules*. La Mure (*Histoire des ducs de Bourbon*, éd. 1868, II, 229-233) les a relevées au XVII<sup>e</sup> s. à Paris, sur la porte d'entrée du collège de Narbonne qu'il avait fait construire, et à Savigneux sur l'une des stalles du chœur. Elles avaient pour attributs, comme sur cette cloche, la croix d'archevêque de Narbonne. Cet auteur les lit : *d'argent à deux bandes d'azur chargées chacune de trois fleurs de lys d'or et divisées d'une cotice de gueules brochant sur le tout*, ce qui est exactement la même chose que la lecture qui précède, si on limite à six le nombre des fleurs de lys, comme l'a fait le fondeur.

On voit ces armes encore en plusieurs endroits de l'église de Montverdun et notamment sur la pierre tombale de l'archevêque, où elles sont également posées sur la croix archiépiscopale.

L'artiste les a représentées sur la cloche, comme il a pu, en se servant des moules dont il disposait. C'est ainsi qu'il a démesurément élargi la bande, limité le nombre des fleurs de lys à six, utilisé une marque en forme de losange portant une fleur de lys florencée, et composé le haut de la croix avec des coeurs. Tout cela donne à ce blason une allure assez insolite, ce qui arriva d'ailleurs souvent sur d'autres cloches contemporaines.

L'Hermitte de Soliers, *Cronologie des archevêques et primats de Narbonne*, Arles, 1659, p. 111, a imaginé pour Renaud de Bourbon des armes différentes : de Bourbon (qu'il dessine : *d'azur à trois fleurs de lys d'or*) à la barre d'argent, avec une croix primatiale et un chapeau à quatre rangs de houppes. Ces deux attributs, normaux au XVII<sup>e</sup> s., sont un anachronisme pour un archevêque du XV<sup>e</sup> siècle.

J. T.

**Le grand sceau de la chartreuse de La Lance.** — Les *Archives héraudiques suisses* de 1914 ont publié ce sceau à la page 214. Il avait été trouvé par G. Vallier, auteur de la Sigillographie de l'Ordre des Chartreux, paru en 1891 ; il l'avait vu chez M. Ernest Griot, à Genève.

En 1914, ce sceau avait disparu ; l'auteur de l'article susmentionné se préoccupait de savoir ce qu'il en était advenu.

Feu D. L. Galbreath a republié le Grand sceau de La Lance dans son Inventaire des sceaux vaudois, paru en 1937, p. 302. La reproduction du sceau, donnée à la planche XXII, N° 13, est une photographie d'une empreinte provenant de la collection Du Mont.

Ces auteurs donnent, de la légende, deux lectures différentes et toutes deux erronées. Vallier a eu en mains le sceau-matrice tandis que Galbreath n'en a eu qu'une empreinte, laquelle était médiocre.

A l'occasion du transfert du Musée historique de Vevey, notre attention a été attirée, l'an dernier, par un sceau-matrice portant l'indication « Abbaye de Grandson ». L'ayant examiné de plus près, nous y avons reconnu le Grand sceau de La Lance, donné en 1896 au Musée de Vevey par M. Ernest Griot-de Geers.

Le conservateur et la Commission du Musée de Vevey ont accepté de déposer ce précieux document au Musée cantonal dont le Cabinet des médailles conserve les documents sigillographiques.

Le cliché reproduit en 1914 ayant disparu, nous en avons fait établir un nouveau d'après la photographie d'une nouvelle empreinte habilement retouchée par M. Jacques Perrenoud, dessinateur à Lausanne (Fig. 178.).

La lecture de la légende est :

○ S ○/○ MAGI ○ DOMV ○ SACTI ○ L/OCI ○  
LACEE ○ ORDIS ○ CARTVSEN ○/○ si ○



Fig. 178. Grand sceau de La Lance.

Ce sceau-matrice n'est pas daté comme le pensait l'auteur de l'article paru en 1914 ; ce qu'il prenait pour « 81 » est la dernière syllabe inachevée du mot : « Cartusiensis ». On s'étonne de cette interprétation. A cette époque, du moins, les sceaux ne sont pas datés. On ne trouve de dates abrégées dans la numismatique que vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Colin Martin.

**Die Grabplatte der Familie zem Angen in der Predigerkirche zu Basel.** — Bei den Restaurierungsarbeiten, die 1951 in der Predigerkirche zu Basel durchgeführt wurden, kam im Fussboden der südöstlich an den Chor anschliessenden Kapelle des Seitenschiffs eine Grabplatte (Fig. 179) zum Vorschein, die stark beschädigt war und wohl kaum am ursprünglichen Platze lag. Man hatte sie nur als Unterlage für den neueren Fussboden benutzt, weil ihr schlechter Zustand eine andere Verwendung kaum mehr ermöglichte.

Nach der Reinigung und genauen Untersuchung kam in der Mitte der Platte das stark verstümmelte Vollwappen der Basler Achtburgerfamilie *zem Angen* zum Vorschein. Deutlich war der Schrägbalken sichtbar, den die Familie rot in schwarz führte. Dagegen war der (goldene) Schildrand abgemeisselt, vermutlich weil er stark vorstand und bei einer späteren Versetzung des Steins hinderlich war. Aus dem gleichen Grunde mochte auch der Helm zum Verschwinden gebracht worden sein. Helmzier und Helmdecke dagegen lassen sich zum grössten Teil noch gut erkennen. In den vier Ecken des länglichen Steins zeigen sich vier kleinere Wappenschilder, von denen die beiden obnen schlechter erhalten sind als die untern; doch lassen sich die Bilder aller vier Wappen deuten. An erster Stelle steht das Wahrzeichen der Basler Achtburgerfamilie *von Laufen* mit den beiden Löwentatzen (Weiss in Schwarz). Daneben folgt das Wappen der *Zer Sunnen* mit dem Sparren und der aufgesetzten halben Lilie; ein gleiches Wappen führte auch die wohl verwandte Familie Schönkind, nur mit andern Tinkturen (die Zer Sunnen Weiss in Rot, die Schönkind Schwarz in Gold). Am untern Rand der Platte findet sich das Wappen der Familie *Störkler genannt Segwar* mit dem schreitenden Storchen und ein zweites Wappen, das man wohl der Familie *Murnhart* zuschreiben kann, auch wenn auf dem Stein der die drei miteinander verbundenen Tatzen überhöhende Stern nicht mehr sichtbar ist.

Alle genannte Geschlechter spielten in Basel zu Ende des 14. und anfangs des 15. Jahrhunderts eine ansehnliche Rolle als Achtburger. Aus ihnen gingen zahlreiche Ratssherren, ja auch mehrere Oberstzunftmeister und gar ein Bürgermeister (Konrad zер Sunnen 1387) hervor. Sie erwiesen sich auch oftmals als Wohltäter des Basler Dominikaner- oder Predigerklosters, und wenn wir uns heute die Kirche besehen, so fallen uns an den Rundpfeilern des Langhauses die Wappen der *zem Angen* und von *Laufen*, die sich neben weiteren Stiftern auf diese Weise während Jahrhunderten in Erinnerung behielten, rasch in die Augen.

Wem nun die aufgefondene Grabplatte zugehört, ist trotz allen ermittelten Familiennamen nicht leicht zu sagen. Wir dürfen aber vermuten, dass sie das Grab von *Henman zem Angen* deckte. Dieser wird 1343 als minderjähriger Sohn Konrads des Ratsherrn genannt; 1369 ist er wie sein Vater des Rats von Achtburgern, 1389 Junker, zum letzten Mal handelnd genannt 1414, als tot erwähnt 1428. Sein Bruder Petermann war 1358 in den Predigerorden zu Basel eingetreten, was die engen Beziehungen der Familie zu diesem Kloster deutlich macht. Henmans Gemahlin war *Agnes von Laufen* (gestorben 1411 oder 1412), vermutlich die Schwester des damaligen Oberstzunftmeisters Petermann von Laufen († vor 1394). Ihr Wappen findet sich an zweiter Stelle auf der Grabplatte. Daneben könnte sich oben das Wappen der Mutter Henmans *zem Angen* befinden, von der man bisher nur wusste, dass sie Anna hiess und die Tochter eines Heinrich und einer Agnes war; sie wird also eine *zer Sunnen* gewesen sein, weniger eine Schönkind, die wohl das gleiche Wappen trugen, aber damals den von Laufen und *zem Angen* in ihrem Ansehen kaum ebenbürtig waren. Eine Anna zер Sunnen, Zeitgenossin des Ehepaars *Zem Angen / von Laufen*, ist als Gemahlin von Werner Segwar († 1401) bekannt. Damit finden wir die Verbindung zu der vierten Familie, die sich auf der Grabplatte verewigt hat. In welchem Verwandtschaftsgrad sie zum Urheber der Grabplatte stand, kann allerdings nicht gesagt werden. Ebenso wenig ist dies mit den Murnhart der Fall, denen der letzte Schild des Steins gewidmet ist. Zu ihnen ist vorläufig keine Verbindung zu entdecken. Doch gehörten auch sie in der Zeit um 1400 zu den hochangesehenen Achtburgerfamilien Basels. So war Werner Murnhart, der Sohn des Ratsherrn Henman und der Margaretha Sevogel, bis zur Würde des Oberstzunftmeisters emporgestiegen (1418 und 1424).

In seiner Familie muss *Henman zem Angen* viel Schweres erlebt haben. Sein einziger ehelicher Sohn Peter, der in den Fussstapfen seines Vaters wandelte, war zwar 1403 Oberstzunft-

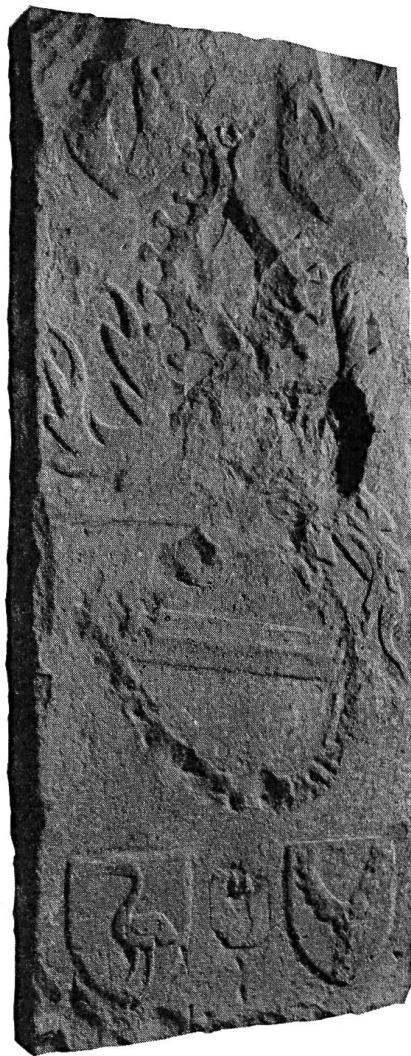


Fig. 179. Grabplatte der Familie  
*zem Angen*.

meister geworden, doch starb er schon sechs Jahre später, lange vor seinem Vater. Von den Töchtern waren Adelheid und Margaretha Klosterfrauen zu Klingental, die andern wohl in jungen Jahren verstorben. Auch mit den Grosskindern erlebte Henman kein Glück. So erlosch schon bald nach dem Sterben des alten Ratsherrn das Geschlecht der zem Angen.

Der in der Predigerkirche aufgefunden Grabstein, vermutlich zwischen 1414 und 1428 entstanden, ist auch in seinem schadhaften Zustand ein wertvolles Dokument für jene Zeit, wo in Basel die alten Adelsfamilien langsam zurücktraten und neuen Geschlechtern Platz machten, die aus bürgerlichen Kreisen zu Achtburgern emporstiegen und bald die Stadt beherrschten.

C.A. Müller

## Errata

**Bezirkswappen von Appenzell I.-Rh., Korrigenda.** — Im SAH 1952 Nr. II S. 62 sind die Bezirkswappen nicht in der historischen Reihenfolge und bezüglich den Wappen Gonten, Schlatt-Haslen und Oberegg verwechselt publiziert.

Laut Art. 15 der 1872-er Verfassung ist der eidgenössische Stand Appenzell-Innerrhoden in folgende sechs Bezirke eingeteilt, welche nachstehende Wappen führen :

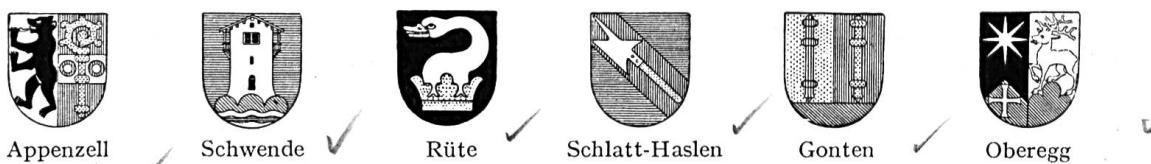


Fig. 180. Wappen der Bezirke von Appenzell I.-Rh.

A. R.

## Bibliographie

A. R. WAGNER. **The records and collections of the College of Arms**, Londres 1952.

Dans cet ouvrage, notre correspondant, M. A. R. Wagner, héraut Richmond, a voulu donner un aperçu des archives aujourd’hui conservées par le Collège d’Armes de Londres. Mais, au lieu d’un simple catalogue, il a préféré étudier l’accroissement successif de ces collections. C’est là une occasion pour l’érudit historien des hérauts et de l’héraldique au moyen âge de tracer, à larges traits, l’histoire du Collège et de ses vicissitudes depuis sa fondation en 1484, sa restauration en 1559, jusqu’à nos jours.

L’institution ne subsiste qu’en s’adaptant ; les hérauts ont cessé d’être messagers, voire diplomates et juges de tournois. Ils n’ordonnent plus que quelques grandes et rares cérémonies de la Couronne. Par contre leur rôle comme généalogistes s’est développé sans qu’ils aient jamais cessé de concéder et enregistrer des armoiries.

Parmi les documents conservés par le Collège il faut, au point de vue de leur valeur intrinsèque, distinguer : 1<sup>o</sup> les *records*, œuvres des hérauts agissant comme officiers publics, qui, par là même, ont un caractère authentique ; 2<sup>o</sup> les *collections* ou simples *recueils* de pièces de valeur naturellement inégale.

Une des missions essentielles des hérauts était de tenir un catalogue des armes portées dans la Marche d’Armes placée sous leur juridiction et dont ils prenaient le nom. Alors que le Continent ne conserve que fort peu de ces recherches, l’Angleterre possède, de la fin du XV<sup>e</sup> à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une collection hors de pair de ces *visitations* dont M. Wagner a dressé la liste critique.

Institution demeurée aujourd’hui unique de son espèce, le Collège des Hérauts anglais — qui n’est pas loin d’atteindre son demi-millénaire — a recueilli par dons ou achats une masse de documents absolument sans égale pour les études généalogiques et héraldiques du Royaume. M. Wagner, mieux que quiconque, peut saluer au passage les noms des grands érudits dont les travaux et recherches forment la partie la plus précieuse des riches collections du Collège ; qu’il nous permette de dire qu’il s’est placé parmi eux. Chaque fois qu’il aura à consulter ce petit volume, le lecteur ne manquera pas d’en admirer l’extraordinaire densité. Ici, comme dans tous ses ouvrages, se marque la prodigieuse érudition de l’auteur dans un livre qui renferme bien plus que son titre volontairement modeste ne le laisserait supposer. P. A.-E.

## Internationale Chronik — Chronique internationale

**LUXEMBURG. — Siebenhundertjahrfeier der Stadt Grevenmacher.** — Im Jahre des Heils 1252 erteilte Graf Heinrich der Blonde von Luxemburg (1247-1281), dem damaligen Flecken « Macher » einen Freiheitsbrief. Verschieden und doch wiederum teilweise an die Urkunden von Beaumont (1182)<sup>1</sup>), Echternach-Luxemburg (1236, resp. 1244)